

lettre ouverte

« Pour un Renforcement du pouvoir d'achat ! »

Monsieur le premier adjoint,

Les syndicats se sont réunis en date du 24 janvier dernier afin de faire le point sur les dernières propositions de l'administration dans le cadre de la « revoyure 2012 » concernant la revalorisation du régime indemnitaire.

L'intersyndicale ainsi constituée se félicite tout d'abord de la volonté de dialogue qui continue de prédominer dans le contexte économique et social difficile que traverse notre société aujourd'hui.

En effet, les propositions de revalorisation des chèques vacances, ou, en leur lieu et place, de renforcement des bourses d'étude sont des signes encourageants que nous percevons comme une volonté d'ouverture, un moyen de ne pas opposer brutalement une fin de non recevoir à nos revendications légitimes.

Nous estimons cependant que les mesures que vous proposez sont notoirement insuffisantes, notamment au regard de la pression économique subie par les agents depuis des années avec le blocage de leurs salaires, amplifié fortement par le contexte économique et social dégradé et incertain.

La vigilance des syndicats, concernant le contenu des programmes électoraux de l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle d'avril 2012 est exacerbée, dans les conditions que nous évoquons et il ne nous a pas échappé que le candidat proche de votre sensibilité politique explique à juste raison que la croissance économique de notre pays repose en grande partie sur la relance du pouvoir d'achat des Français.

Vous avez, à ce propos, en tant qu'employeur d'une grande collectivité, des leviers pour agir sur le pouvoir d'achat des agents.

Les marges existent, sachant que la CUS est la première collectivité de France en termes d'investissements et que le choix politique de moduler ces crédits pour dégager les moyens d'une politique sociale satisfaisante vous appartient.

La CUS « **première vitrine sociale de France** » serait à notre sens tout aussi valorisant pour notre collectivité que « **premier investisseur** » et permettrait sans doute d'envoyer un signal fort à l'ensemble des employeurs, qu'il s'agisse du secteur public ou du secteur privé.

En conséquence, les syndicats demandent l'élargissement des discussions tenues dans le cadre de l'agenda social à un point général : « Renforcement du pouvoir d'achat » qui est aujourd'hui l'une des priorités des agents.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les points que nous souhaitons aborder dans ce contexte dès la prochaine réunion "Agenda social" :

Chèques vacances : Nous demandons que la collectivité fasse un effort plus significatif que celui proposé.

Bourses d'études : Nous demandons que la volonté d'extension affichée par les élus soit approfondie et que des propositions concrètes puissent nous être faites. Nous excluons par contre que cette mesure puisse être opposée à la revendication portant sur la revalorisation des chèques vacances.

Promotion des agents en surnombre : Nous demandons que l'accord verbal des élus à une proposition syndicale, obtenu lors des CAP du 24 janvier dernier, puisse déboucher concrètement sur un premier train de promotions avec effet au 1er janvier 2012 dès la CAP de rattrapage prochainement prévue. Pour rappel : Il s'agit de mandater la DRH, pour qu'elle exerce au bénéfice des « agents en surnombre » le rôle de chef de service et qu'elle s'attache à présenter aux différentes CAP un ratio de propositions au moins égal à la moyenne de celles constatées sur l'ensemble de la collectivité.

NBI accueil : Les organisations syndicales demandent la mise en application rapide des dispositions contenues dans le protocole d'accord « NBI accueil ». En effet, environ 400 agents supplémentaires devaient bénéficier de l'extension du paiement de cette indemnité. Or, à ce jour aucune proposition ne nous a été présentée par l'administration.

CESU garde d'enfants : Nous demandons la mise en place de mesures en remplacement de l'ancien dispositif légal rendu obsolète.

Revalorisation du régime indemnitaire : L'intersyndicale prend acte des difficultés financières rencontrées par l'ensemble des collectivités locales de notre pays en raison de la politique désastreuse menée par le gouvernement. Aussi dans ce contexte difficile, et afin que le régime indemnitaire ne soit pas simplement « gelé » l'intersyndicale propose qu'un accord puisse être trouvé concernant une revalorisation du dispositif indemnitaire négocié en 2008. L'idée serait de porter le pallier de 420 € prévu en 2013 pour les agents de catégories C et B à 520 €. Cette démarche permettrait de lisser le coût de l'opération sur un temps plus long sans pour autant opposer une fin de non recevoir à la demande intersyndicale.

Nous vous rappelons en outre que les agents de catégorie A sont toujours dans l'attente d'une revalorisation de leur régime indemnitaire.

Nous restons bien évidemment, entièrement à votre disposition, pour évoquer plus en détails les multiples pistes que nous nous permettons d'identifier dans le cadre d'une revendication globale, celle de l'évolution du pouvoir d'achat des agents.